

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

29 février 2016

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8  
Votants : 8

**N° 1295/2016**

*Annule et remplace la  
délibération n°1285-  
2016*

**Objet :  
Demande de  
Subventions**

**Projet n° 4 :**

Aménagement du  
nouveau cimetière  
« Chemin des vignes »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 07 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents et excusés, Messieurs :** GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le projet n°4: Aménagement du nouveau cimetière – Chemin des vignes - et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 627€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

**Sollicite :**

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 40 % du montant de la dépense soit 5 001€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général soit 15 627€ x 80 % x 24.4 % = 3 050€

- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 08 mars 2016.

Le Maire,  
J. ROUSSINET